



En fonction de l'heure de la journée, de la période de l'année ou des jours de la semaine, votre électricité peut être facturée à des tarifs différents selon l'option tarifaire choisie. Certaines formules permettent de profiter de prix avantageux à certains moments, mais impliquent des coûts plus élevés à d'autres.

Quelles sont les principales options tarifaires ?

Gaz de Barr propose plusieurs formules : **tarif base**, **heures pleines/heures creuses** et **offre Tempo**.

Tarif base

Avec cette option, le prix du kilowattheure (kWh) reste **identique toute la journée, tous les jours**. Cette offre est idéale pour les consommations électriques *électroménager standard*. Elle est limitée aux puissances souscrites de 3 et 6 kVA.

Tarif Heures Pleines / Heures Creuses (HP/HC)

Cette formule distingue deux plages horaires chaque jour :

- **8 heures creuses** durant lesquelles l'électricité est moins chère,
- **16 heures pleines** pendant lesquelles le prix est plus élevé.

Elle permet de réduire sa facture si le consommateur est capable de consommer une partie significative de son électricité durant les heures creuses (recharge voiture électrique, chauffe-eau électrique, lave-vaisselle, etc...).

Tarif Tempo

L'objectif est d'inciter les clients à réduire leur consommation pendant les périodes de forte demande, notamment en hiver.

L'année est découpée en 3 catégories de jours, chacune avec ses propres tarifs.

Type de jour	Nombre de jours/an	Signification	Prix
Jour Bleu	300 jours	Faible demande	Prix très réduit
Jour Blanc	43 jours	Demande moyenne	Prix réduit

GAZ DE BARR

1, Rue du lycée – BP 20037 – 67141 BARR Cedex

Tel : 03 88 58 56 70 – Fax : 03 88 08 51 13

Courriel : fournisseur@gaz-de-barr.fr

Sarl au capital de 3 000 000 € - 915 720 015 RCS Colmar

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

Jour Rouge	22 jours	Forte demande (hiver)	Prix majoré
------------	----------	-----------------------	-------------

A noter que les jours rouges sont uniquement placés en semaine, entre le 1er novembre et le 31 mars.

Chaque jour (bleu, blanc ou rouge) est divisé en :

- Heures Creuses (HC) : 8 heures, souvent la nuit.
- Heures Pleines (HP) : 16 heures, souvent en journée.

Type de jour	Prix Heures Pleines*	Prix Heures Creuses**
Bleu	28% d'économies	24% d'économies
Blanc	16% d'économies	15% d'économies
Rouge	3 fois plus élevé	10% d'économies

* Par rapport au prix TTC des Heures Pleines de l'option Heures Creuses /Heures Pleines du Tarif Réglementé de Vente.

** Par rapport au prix TTC des Heures Creuses de l'option Heures Creuses /Heures Pleines du Tarif Réglementé de Vente.

L'offre Tempo permet de réduire les factures si le consommateur peut limiter au maximum ses consommations en jours rouges. Par exemple, en ayant un moyen de chauffage alternatif (hors électricité) à utiliser en jours rouges.

Quand envisager un changement d'option tarifaire ?

Changer d'option tarifaire peut être judicieux :

- **Après des travaux** modifiant vos équipements énergétiques ;
- **Lors d'un déménagement**, notamment dans un logement neuf.

Comment changer d'option tarifaire ?

Pour modifier votre formule, par exemple passer à l'option heures pleines / heures creuses, il vous suffit de **contacter Gaz de Barr** pour en faire la demande.

Faut-il opter pour un compteur heures pleines / heures creuses ?

Un compteur différenciant les heures pleines et creuses est particulièrement intéressant si votre consommation dépasse **4 000 kWh par an**. Il est donc recommandé aux foyers avec une consommation moyenne ou élevée.

GAZ DE BARR

1, Rue du lycée – BP 20037 – 67141 BARR Cedex

Tel : 03 88 58 56 70 – Fax : 03 88 08 51 13

Courriel : fournisseur@gaz-de-barr.fr

Sarl au capital de 3 000 000 € - 915 720 015 RCS Colmar

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

Quelle est la meilleure option tarifaire ?

Voici quelques conseils généraux :

- **Option Base** : pour les communs des immeubles et les puissances souscrites 6 kVA.
- **Option HP/HC** : adaptée si vous pouvez **ajuster votre consommation** pour profiter des heures creuses (ex. : programmer le lave-linge la nuit).

Quelle puissance électrique souscrire pour votre logement ?

Le choix de la puissance souscrite (exprimée en **kVA**) dépend directement de vos **besoins en électricité** et du **nombre d'appareils fonctionnant simultanément**. Pour un foyer équipé de manière standard (éclairage, électroménager classique), une puissance de **6 kVA** suffit souvent. Toutefois, si vous utilisez des équipements plus énergivores comme :

- une **pompe à chaleur (PAC)**,
- un **chauffage électrique** centralisé,
- un **chauffe-eau électrique**,
- des appareils électroménagers énergivores (four, lave-linge, sèche-linge...),
- une **voiture électrique** à recharger régulièrement,

il est conseillé d'opter pour une puissance de **9 kVA voire 12 kVA** pour éviter les coupures dues à une surcharge. Si vous avez une **maison individuelle tout électrique** avec une grande surface ou plusieurs équipements fonctionnant en même temps, la **puissance de 12 kVA** est souvent la plus adaptée.

À noter : une puissance trop faible entraîne des disjonctions fréquentes, tandis qu'une puissance trop élevée fait augmenter le coût de l'abonnement. Il est donc essentiel de bien évaluer vos usages réels.

En cas de doute, n'hésitez pas à **faire appel à notre équipe de conseillers**.

Nos conseillers sont disponibles par téléphone au 03 88 58 56 70 du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 pour échanger avec vous sur l'option tarifaire la plus adaptée.

GAZ DE BARR

1, Rue du lycée – BP 20037 – 67141 BARR Cedex

Tel : 03 88 58 56 70 – Fax : 03 88 08 51 13

Courriel : fournisseur@gaz-de-barr.fr

Sarl au capital de 3 000 000 € - 915 720 015 RCS Colmar

L'énergie est notre avenir, économisons-la !